


BENOIT GUIOST

 Vice-président
du Pays de Mormal

URBANISME

Le PLUi : un outil clé pour penser le territoire

« Une nouvelle étape pour notre PLUi va démarrer en 2026 pour sa première révision générale. J'invite l'ensemble des habitants et acteurs du monde économique et social et de se saisir de cette opportunité pour donner leur avis lors des consultations et enquêtes publiques. Le PLUi sera d'autant plus efficace qu'il prendra en compte vos préoccupations. »

Le Pays de Mormal a engagé la révision de son PLUi. L'élaboration de ce document stratégique va s'étaler jusque début 2028. Mais connaissez vous vraiment la signification de ce sigle ? On vous explique.

PLUi... derrière ces quatre lettres se cache le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Dit comme ça, on imagine tout de suite des cartes, des règlements, des plans géants en noir et blanc... Et c'est vrai ! Mais le PLUi, c'est bien plus que cela puisque ce document stratégique fixe les contours et les règles visant à favoriser le développement économique, protéger les terres agricoles, préserver les milieux naturels, répondre aux besoins en logements et conforter les services et équipements publics. En clair, le PLUi, c'est un peu comme une grande carte du futur : où pourra-t-on construire de nouveaux logements ? Où préserver la nature ? Comment développer les commerces, les zones d'activité, les transports, les énergies renouvelables ou encore les espaces publics ? Le PLUi fixe donc un cadre qui met en musique le projet de territoire tout en se conformant aux lois en vigueur comme par exemple la loi ZAN (Zéro artificialisation nette) visant à stopper l'artificialisation des sols d'ici à 2050.

Un document à construire ensemble

L'élaboration du PLUi du Pays de Mormal est un long travail collectif : les élus, les techniciens, les associations, les habitants, les acteurs économiques... tout le monde y contribue. Dans les deux prochaines années, des réunions publiques, des possibilités de consultations par voie numérique et une enquête publique jalonnent le processus. Objectif : réfléchir, débattre, rédiger et valider un document unique, basé sur les vrais besoins des habitants du territoire. Ce PLUi du Pays de Mormal, c'est aussi le vôtre et dans les mois à venir vous serez invités à participer à différentes étapes de la démarche. Votre voix, donnera la voie !

 Plus d'infos
sur le PLUi


LE PLUi EN CHIFFRES



2020

Le premier PLUi du Pays de Mormal a été approuvé en 2020 après 5 années d'élaboration. Auparavant, chaque commune avait son propre plan d'urbanisme.

1 498

actes (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc.) instruits et délivrés en 2024 par le Pays de Mormal sur le fondement du PLUi

2 481

kilomètres de haies et alignements d'arbres ont été protégés grâce au règlement du PLUi

934

édifices du petit patrimoine bâti remarquable sont protégés au règlement du PLUi

600

demandes de particuliers avaient été traitées en 2019 lors de l'enquête publique pour le PLUi 2020

14 471

Hectares. C'est la superficie supplémentaire classée en zone naturelles et forestières lors de l'élaboration du PLUi 2020.